

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15029**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien services en audiovisuel et électrodomestique

Nouvel intitulé : Technicien services en audiovisuel et électrodomestique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association FODIPEG - CFA Ducretet	Directeur de FODIPEG

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien services en électrodomestique effectue l'installation, la mise en service et la maintenance préventive ou curative, des produits et des systèmes électroménagers dans les domaines :

- Cuisson ; Fours de tous types, plaques de cuisson de tous types,
- Lavage ; Lave linges, lave vaisselles, sèche linges,
- Froid ; Réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin,
- Traitement de l'air ; Hottes, ioniseurs, humidificateurs, climatiseurs mobile monobloc,
- Petit électroménager ; Cafetières « expresso », robots culinaires, aspirateurs...
- Téléviseurs écrans plats LCD et plasma (maintenance de niveau 2).

Il intervient le plus souvent au domicile du client et occasionnellement en atelier.

Il conseille le client à l'utilisation du système installé.

Il peut être amené dans le cadre d'une intervention SAV à vendre un appareil, des accessoires, des produits d'entretien ou lessiviels et des services.

Compétences ou capacités attestées :

- Organiser son activité en clientèle ou en atelier pour optimiser ses interventions et ses déplacements,
- Installer et mettre en service chez le client un appareil électroménager neuf de prêt ou de retour SAV,
- Effectuer un prédiagnostic avant intervention directe sur l'appareil à réparer,
- Diagnostiquer un appareil électroménager des domaines de la cuisson et du lavage,
- Diagnostiquer et effectuer la réparation au niveau 2 d'un téléviseur écran plat LCD ou plasma (maintenance de niveau 2 : réparation du produit et/ou du système au sous ensemble software et hardware),
- Effectuer la réparation d'un appareil des domaines de la cuisson et du lavage,
- Diagnostiquer un appareil de production de froid,
- Effectuer la réparation sur le circuit hermétique d'un appareil de production de froid R600a,
- Réaliser un devis et/ou une facture,
- Suivre la gestion du SAV pour optimiser son activité,
- Gérer la relation commerciale avec un client SAV,
- Lors d'une intervention SAV, gérer une relation clientèle dans le cadre d'une vente d'un produit, services ou accessoires,
- Assurer une veille sur les nouveaux produits et les nouveaux acteurs de l'organisation de la profession afin d'élargir son offre auprès des clients

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- TPE / PME de moins de 10 salariés spécialisées en maintenance de matériel électrodomestique (artisans, artisans - commerçants),
- Grandes surfaces ou grands magasins spécialisés en maintenance de matériel électrodomestique de plus de 50 salariés,
- Grandes surfaces alimentaires proposant des services en maintenance de matériel électrodomestique,
- Services techniques d'industriels (SAV, assistance technique, service formation,...).
- Stations ou centres techniques agréées par les constructeurs

Technicien service en électrodomestique

Technicien de service électroménager

Technicien produit "blanc"

Technicien de maintenance en électroménager

Technicien « hot line » électroménager

Codes des fiches ROME les plus proches :

11402 : Réparation de biens électrodomestiques

Réglementation d'activités :

Habilitation électrique BR conforme à la publication UTE C 18-510.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des éléments suivants :

Des évaluations de compétences en entreprise.

Des simulations et des contrôles de connaissances en centre de formation.

La rédaction d'un dossier professionnel et sa soutenance devant un jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury se compose de 6 personnes : § Le président de FODIPEG ou son représentant, § Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, § Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, § Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du libellé de la certification.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien services en électrodomestique (TSED)" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 10 août 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002.

Changement d'intitulé : Technicien services, option électronique grand public, option électrodomestique.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien Services en Electronique Grand Public'.

Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien services grand public'. Observations : Homologation pour les deux premières sessions

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 90 apprentis de formés par an 112 pour la dernière promotion (2009 / 2010)

Autres sources d'information :

<http://www.ducretet.net>

Lieu(x) de certification :

Association FODIPEG - CFA Ducretet : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Clichy la garenne]

FODIPEG (CFA DUCRETET) 84, rue de Villeneuve
92587 Clichy

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- CFA DUCRETET Ile de France - 92 CLICHY,
- CFA DUCRETET Rhône Alpes - 69 VENISSIEUX,
- CFA ADEFA / UFA du Centre ACTIF CNT - 59 VALENCIENNES,
- CFA de la Chambre de Métiers de La Réunion / UFA du lycée Jean Perrin - 97 St ANDRE,
- CFA du Lycée Gustave Eiffel / UFA du lycée Jacques BREL - 33 LORMONT,
- IFA de la Chambre de Métiers du Campus de Ker Lann - 35 BRUZ.

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - 'Technicien services grand public' (arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993)
- 'Technicien Services en Electronique Grand Public' (arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994)

Certification précédente : Technicien services en électrodomestique (TSED)

Certification suivante : Technicien services en audiovisuel et électrodomestique